

Loizillon  
faute  
vail

Conseil Municipal approuve le Cahier des Charges,  
et autorise son Maire à signer la nouvelle convention.  
Le Maire lit ensuite les comptes rendus de plusieurs  
réunions du Conseil Municipal mettant ainsi à  
jour le registre des délibérations.

Sur observation de Monsieur Violette, une plaque  
interdisant le stationnement des poids lourds.  
Place de la Croix Bossie, sera demandée à  
Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.  
La séance est ensuite levée à 19 heures 45

Apposée  
il des  
aux  
sécurité

Séance du Conseil Municipal du 14 mai 1964

Le quatorze mai mil neuf cent soixante-quatre à vingt-  
heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la  
Commune de Mermecy, régulièrement convoqué, s'est réuni  
à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence  
de son Maire.

étaient présents : M. Judith Maire, Demeur Adjoint, Gelles,  
Legrand, Violette, Truffaut, Robert, Bourcier, Nica.

Absents excusés : M. Baudier - Dumant - Robier.

absent : M. Loizillon

Le Président ouvre la séance et prononce les paroles  
suivantes :

"Je vous vous faire part de ma très vive émotion  
à l'annonce du décès de notre Collègue Alexandre  
Tarant. Je suis certain que vous la partagez et  
que vous tiendrez à lui rendre le dernier hommage  
qui lui est dû, demain à 11h 15 en assistant  
au service funèbre qui sera célébré en l'Eglise S<sup>t</sup>  
Pierre de Mermecy et à son Convoi.

Nous avons perdu un homme droit et bon qui n'a  
jamais failli à son devoir.

Si vous le permettez, je ferai arrêter le cortège



devant la Mairie, comme pour le convoi de Monsieur Girard,  
et je prononcerai l'éloge funèbre du disparu.

Je vous prie maintenant, d'observer une minute de silence."  
Les Conseillers municipaux se lèvent alors et rendent ce devoir  
à leur regretté Collègue.

Le Président informe l'Assemblée que la Commission des  
finances a examiné avant hier le budget primitif pour 1964  
dont il avait remis un extrait à chacun de ses Collègues et  
qu'elle l'avait approuvé, il a établi les comparaisons avec  
le budget de l'an dernier et fait les commentaires suivants:

Les prévisions de recettes avant l'équilibre par les centimes  
sont en augmentation de près de 10.000 francs (247.103,79  
contre 207.998,30 en 1963)

Les plus values proviennent des produits de service,  
ristournes etc environ 5.000<sup>+</sup>  
de l'aide financière aux Collectivités (compensation  
de l'impôt foncier dont sont exonérées les constructions nouvelles) 1380,96  
des impôts indirects taxes sur les P.B.-P.N.B  
et locaux professionnels environ 3200  
et surtout du rendement plus élevé de la taxe locale 18.000

Les prévisions de dépenses sont elles aussi en aug-  
mentation.

Les frais du personnel sont plus élevés de 8.000 F  
cela résulte de la revalorisation des traitements  
par progression d'indices et de l'emploi d'ouvriers  
de complément remplaçant les malades ou accidentés

Les fournitures scolaires sont plus fortes de 2.000 F  
cela s'explique par un accroissement de la population scolaire

L'article entretien des bâtiments communaux  
voit une affectation de 50.000 au lieu de 40.000 en 1963 soit en plus 10.000  
Nous prévoyons des aménagements de logements et de  
classes au groupe scolaire des filles en vue de la  
rentrée d'Octobre 1964 qui sera plus importante après  
l'occupation des H.L. No. des Hautes Châtrées et nous  
envisageons d'élargir l'entrée de ce groupe côté garages en  
construction, la dépense serait de 18.000 francs environ.

L'article "terrain de sport" est doté en plus de 5.000 F  
car il importe de faire une entrée principale en  
relation avec le vestiaire douches par la construction  
de pilastres et de placement d'une grille.

L'article "entretien de voirie" subit une augmentation de 10.000 F  
la refecton de la dernière partie de la rue des Châtrées



impose une dépense qui n'est pas encore chiffrée mais qui sera forte -

les dépenses d'Aide sociale (contingent imposé par le Département) sont plus élevées de 2.000<sup>x</sup>

les subventions sont plus fortes de plus de 2.000<sup>x</sup> par suite de la subvention accordée à la Fanfare pour l'équipement de la Colonne des Tambours et Clairons

les frais de gestion générale augmentent de près de 1.800<sup>x</sup>

Enfin les frais financiers sont en hausse de près de 30.000<sup>x</sup> cela provient des derniers emprunts qui nous ont été consentis et dont nous devons régler les premières annuités -

Le chiffre total des prévisions de dépenses qui se monte à 439.314,98

si on le compare à celui de 1963 367.503,51

est en augmentation de près de 72.000,-

Malgré, donc, nos recettes plus fortes de 40.000,-

nous avons un déficit plus lourd d'environ 32.000,- que celui de 1963,

et nous devons, pour assurer l'équilibre du budget primitif de cette année, créer 353<sup>70</sup> centimes additionnels pour un montant de 192.211,19

L'an dernier nous avions dû voter la création de 39550 centimes et cette année nous n'avons besoin que de 35370, cela tient à ce que la valeur de notre centime est en progression par suite d'un meilleur rendement de la Contribution des Patentes -

le centime étant établi pour 1964 5,4343 au lieu de 4,0251 en 1963

Je dois vous dire que les dépenses se décomposent en 4 parties dont 2 très importantes

1<sup>o</sup> Les frais de personnel qui représentent 1/3 du budget

2<sup>o</sup> Les frais d'entretien du domaine communal 1/3 -

3<sup>o</sup> Le service de la dette 1/5<sup>o</sup> -

4<sup>o</sup> Les fournitures diverses et les dépenses de fonctionnement des services 1/5<sup>o</sup> -

Après ces explications le Conseil Municipal délibère et vote le budget primitif 1964 à l'unanimité des membres présents

Le Maire entretient ensuite l'Assemblée de l'entreuse qu'il a eue et après midi avec Monsieur Gervaise architecte urbaniste - il lui a développé le projet de création



d'une voie à circulation de dégagement partant de la gare, aboutissant à la N<sup>o</sup> 191 en empruntant le chemin Herbeux élargi, au sujet de laquelle le Conseil Municipal a donné son accord de principe.

Il suggère que le Conseil Municipal prenne une délibération demandant la création de cette rue afin que Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées établisse son alignement.

Cette nouvelle voie permettrait la création en sa bordure du Centre Commercial qui va être imposé par la construction des 250 logements de "La Corbillasse".

Le Conseil Municipal aura étudié ensuite le tracé de la rue sur proposition de Monsieur l'Architecte Urbanisme.

Après différentes observations notamment de M. Deuse, Violette, Truffaut et sur proposition du Président, le Maire demandera que Monsieur Gervaise fasse une communication devant le Conseil Municipal sur l'opportunité et l'utilité du projet.

Le Maire informe ensuite l'Assemblée d'une conversation que Monsieur Deuse a eue avec Monsieur l'Inspecteur des Contributions Directes au sujet de la taxe sur les chiens qui a un faible rendement et donne sujet à des difficultés de perception.

Elle donne lieu à des réclamations lorsqu'un contribuable imposé a perdu son chien en omettant de le signaler; d'autre part beaucoup de chiens ne sont pas déclarés -- d'où injustice dans l'imposition.

Un Conseil desommes, le 9 juin 1964 Le Sous-Prefet. signé: M. M. M.

Devant cet état de choses le Conseil Municipal décide de supprimer cette taxe. Cette mesure prendra effet en 1965.

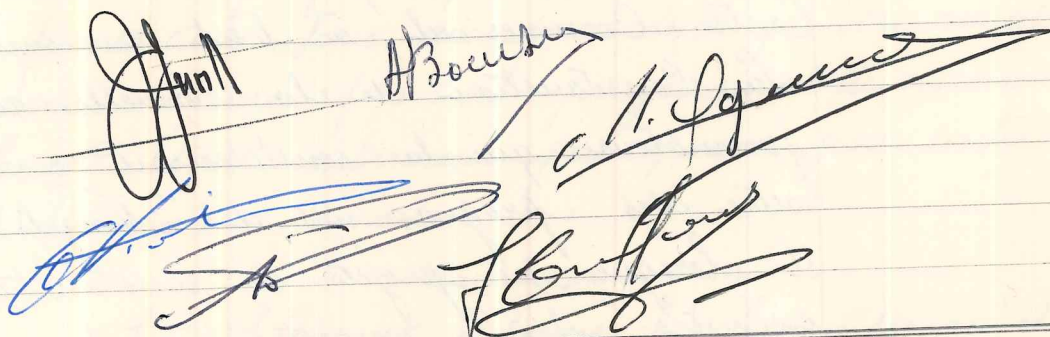
Le Maire donne connaissance d'une lettre de l'Ingénieur Vicinal au sujet de la stagnation des eaux rue Emile Mignon qui déclare que la solution à apporter serait d'établir une bouche d'égout à cet endroit reliée par une canalisation à l'égout d'Ormay C.D. 137, le coût de l'assainissement serait de 12.000 francs environ. -- Devant l'importance de la dépense le Conseil Municipal se demande s'il n'y aurait pas lieu de faire seulement une saignée dans la traversée de la rue Emile Mignon, recouverte de plaques de tôle comme dans la rue de la Fontaine avec débouché dans le



fil d'eau de la voie en contre bas. Il étudiera cette question et le Maire en informera l'Ingénieur des E. P. E.

Certaines observations sont présentées au sujet des travaux de voirie, notamment sur le récent gonflement des trottoirs, sur les prochains travaux d'assainissement et Monsieur Deneux exprime encore ses craintes quant aux conséquences des futurs orages, il serait bon de doubler l'actuelle canalisation passant sous le trottoir de la D 153 par un collecteur de 60 cm traversant les terrains Marion et Chambon. La question sera de nouveau posée à l'Ingénieur des E. P. E.

La séance est ensuite levée à 23 h 15

The block contains several handwritten signatures in blue ink. From left to right, they appear to be: a signature starting with 'A', a signature starting with 'B', a signature starting with 'H.', and a signature starting with 'L.'. There are also some scribbles and a signature starting with 'L.' below the others.

## Séance du Conseil Municipal du quatre juin mil neuf cent soixante quatre

Le quatre juin mil neuf cent soixante quatre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M<sup>s</sup> Judith, Deneux, Bauken, Violette, Legrand, Cruffaut, Robert, Loyellon, Nic, Rabier.

Absent excusé : M<sup>s</sup> Curmant

Absents : M<sup>s</sup> Gilles et Boursier

Secrétaire : M<sup>s</sup> Violette

Le Président ouvre la séance et salue Monsieur Gerwaise architecte urbaniste chargé du plan de détail de la Commune et Monsieur Jaquette Ingénieur E. P. E.

Il demande à Monsieur l'Architecte Urbaniste de renseigner le Conseil Municipal sur l'urbanisation projetée à l'intérieur du périmètre d'agglomération.